Compte rendu de la réunion de bureau du samedi 4 juin 2022

20 personnes présentes le matin (membres du conseil d'administration et correspondants)

17 personnes présentes l'après-midi. Excusés et /ou absents : Gerard Doguet , Didier Lerebourg , Corinne Appriou, Yveline Palengat, Helene Mignot

1) Généralités :

Actuellement l'association compte 600 adhérents.

Il y a eu une baisse de 50 /100 sur le Nord et une augmentation pour le centre et le Sud.

Présentation ce jour des nouveaux correspondants sur les secteurs. On va continuer de travailler sur la liste de 2021 pour pouvoir récupérer des adhérents qui n'ont pas lu leurs e-mails et qui n'ont pas cherché à savoir ce qui se passait. Du coup, ils n'ont pas renouvelé leur adhésion. On espère avoir assez de correspondants pour assurer les missions qui leur sont confiées. Thierry Gervaise propose de bien sectoriser les communes. Il est indiqué que certains adhérents n'ont pas de jardin et cotisent uniquement par sympathie pour l'association.

La liste des correspondants s'est agrandie mais il manque des correspondants surtout sur le nord du département. Actuellement, 67 adhérents n'ont pas de correspondant. Yunaima Oyola propose de reprendre une partie des adhérents du nord Cotentin.

La liste des adhérents a été distribuée par le président à chaque correspondant pour vérification et mise à jour.

2) les commandes :

a) les graines Elem

Les correspondants présents sont unanimes : La gestion des reliquats est trop compliquée. Daniel fait le point sur les ventes des produits qui étaient proposés (paillage et autres). La livraison des sacs sur Cherbourg a été facturé 39 euros.

Candido fait le point sur le montant des achats de terreaux et de graines. Il y aura des avoirs à prendre en compte puisque Candido n'a pas reçu toutes les informations. Les derniers remboursements seront faits prochainement. Les terreaux peuvent être achetés jusqu'au mois de septembre. Les adhérents doivent aller chez Marais et doivent présenter leur carte d'adhérent pour pouvoir faire leurs achats.

Décision :

- Chaque correspondant envoie toutes ses commandes au fournisseur Elem avant le 15 janvier

Cela implique que les adhérents soient vigilants à donner la commande à leur correspondant avant la date limite. Dès que les bons de commande seront imprimés, les correspondants pourront les distribuer comme ils le souhaitent et au plus tard le jour de l'Assemblée Générale.

- Elem doit fournir les graines aux correspondants à la date maximum du 28 février.

Il y aura donc :

- Une seule livraison par correspondant

- Une seule facture par adhérent

Si nécessaire et pour ne pas multiplier les interpellations, chaque vice-président est chargé de prendre contact avec Mme Lecouf, interlocuteur Elem.

b) les paillages, les terreaux :

Nord :

Il y a eu quelques problèmes de livraisons sur le nord pour le chanvre, maintenant tout est rentré

Dans l'ordre. Les stocks sont chez Thierry Marais (terreaux et chanvre)

Le transport n est plus gratuit depuis mai 2022, il faudra peut-être revoir les prix pour les commandes à venir

Centre :

Chez Robert Charondière : terreaux et miscanthus.

Sud :

Chez Daniel Renouf : terreaux

3) Plannings et dates diverses :

- Le voyage 2022 a été annulé car il n'y avait pas assez de participants

La réservation avait été payée (200 euros) et elle n'est pas remboursée.

- Date limite pour donner à Daniel Renouf les dates prévisionnelles des ateliers 2023 : le 15 septembre

- Conseil d'administration : le samedi 8 octobre 2022

- Assemblée générale : le samedi 3 décembre 2022

- Le conseil d'administration a voté un changement de date pour arrêter les comptes. La date retenue n'est plus le 31 décembre mais le 30 septembre. Le CA prévoit de voter l'arrêté des comptes au 30 septembre 2022. L'Assemblée Générale devrait se dérouler le 3 décembre 2022. Une demande sera faite auprès de la mairie de Saint-Clair-sur-l'Elle mardi 7 juin 2022, et nous aurons confirmation ou pas de la disponibilité de la salle pour toute la journée.

4) Cotisations, adhésions :

Après vote, il a été retenu que : La cotisation est de 12 euros.

Pour les nouveaux adhérents qui s'inscrivent à partir du 1er septembre : la cotisation reste à 12 euros mais elle inclut la cotisation pour la fin de l'année 2022 et l'année 2023.

La fiche de ré-adhésion a besoin d'être actualisée (prévoir noter : ré-adhesion, cachet du correspondant, tarif, règlement par chèque ou espèce)

Certaines fiches sont parfois illisibles, surtout l'adresse mail (idée proposée : demander aux adhérents qui en ont une carte de visite ? Demander aux adhérents de mettre le numéro de téléphone de contact pour que l'on puisse les joindre facilement)

-Patrick a rédigé une fiche à inclure dans le calendrier annuel remis aux adhérents :

- Rôle des correspondants
- Devoir des adhérents

5) Remboursements des frais :

Les fiches types « demande de remboursement » sont à compléter avant la réunion du 8 octobre.

<u>Les frais suivants sont remboursés :</u>

a) 1 euro par adhèrent pour chaque correspondant

b) indemnité de 20 euros pour les intervenants dans les ateliers (choix = 1 seul intervenant par atelier)

c) frais kilométriques (0,34 euro /km) :

- déplacement des membres du conseil d'administration et des correspondants aux réunions organisées par l'association.

-déplacement des intervenants pour se rendre aux différents ateliers.

d) frais divers

Timbres, photocopies …

6) Points divers :

- Les photos à mettre sur le site internet sont à envoyer à Jean ou Raymond.

- Prévoir un modèle d'affiche pour mettre chez les commerçants pour annoncer un atelier (Thierry a donné le modèle qui a déjà été utilisé quelquefois)

7) Point évoqués l'après-midi :

1) Commande de portes greffes pour 2023

un devis sera demandé par Denis Maignan au pépiniéristes Lechevalier (commerçant partenaire)

de Saint Georges de Rouelley (50720).

Réponse attendue pour fin juin.

2) Commande groupée de pommes de terre

Robert Charondière se charge d'avoir une proposition et un devis pour fin juin (pour saison2023)

La séance est close à 15h30.